

Assemblée Générale Extraordinaire



Assemblée Générale Extraordinaire

Modifications des Statuts et du Règlement Intérieur :

- ✓ Objet de la Fédération
- ✓ Règlementation relative à lutte contre le dopage
- ✓ Mutations



Assemblée Générale Extraordinaire

1) Objet de la Fédération

- Défense des intérêts collectifs des licenciés et des associations affiliées
- Article 1er des statuts

Assemblée Générale Extraordinaire

2) Règlementation relative à la lutte contre le dopage

- Suppression de toute référence :
 - au règlement disciplinaire de lutte contre le dopage
 - à la commission disciplinaire fédérale de lutte contre le dopage

- Articles 5, 10, 14 des statuts
- Article 19-A du Règlement Intérieur



Assemblée Générale Extraordinaire

3) Mutations

- Liste de référence : Ranking List
- Licence individuelle et droit de formation
- Disciplines à formation
- Suppression de la « *règle des deux ans* »

- Articles 32 et 33 du Règlement Intérieur



20
19